

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Prilly, le 16 mai 2022

L'assemblée du Conseil intercommunal de l'ARASPE est convoquée

Mercredi 8 juin 2022 à 19 heures

à Boulens, Grande Salle, En Raffort

L'ordre du jour est le suivant :

1. Opérations préliminaires : contrôle des présences (appel), ordre du jour
2. Procès-verbal de l'assemblée du Conseil Intercommunal du 24 novembre 2021
3. Assermentation(s)
4. Communication du Bureau
5. Communication du Comité de Direction
6. Préavis 1-2022 concernant la gestion et les comptes 2021
7. Rapport annuel 2021
8. Préavis 2-2022 concernant la centralisation des agences d'assurances sociales
9. Motion(s), postulat(s), interpellation(s)
10. Questions et divers
11. Communications de la Direction
12. Discussion générale

Au nom du Conseil intercommunal

Le Président :



Alberto Mocchi

La Secrétaire :



Laurence Bastide